



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2020
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 2 janvier 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres concernant les violations persistantes commises par le régime turc, ses atteintes à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ses violations constantes des principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies et son appui manifeste au terrorisme, qui menace la paix et la sécurité régionales et internationales, et en réponse à la lettre adressée par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/958), je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Le régime turc, qui parraine le terrorisme dans mon pays et dans d'autres États de la région, continue de propager ses mensonges pour tenter de justifier ses attaques militaires contre la République arabe syrienne en invoquant de manière abusive des articles de la Charte des Nations Unies, notamment l'Article 51, qui ne saurait en aucun cas s'appliquer aux pratiques hostiles militaires du régime turc visant la Syrie, dont il occupe aujourd'hui une partie du territoire. Il a soutenu et financé le terrorisme et facilité l'entraînement et le passage en Syrie de dizaines de milliers de combattants terroristes étrangers originaires de plus d'une centaine de pays, d'après les chiffres et renseignements communiqués par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions. Il reste impliqué dans le vol ou le pillage du pétrole, d'usines et de monuments syriens et entreprend aujourd'hui, au vu de la communauté internationale, de faire passer des combattants terroristes syriens et étrangers, via la Turquie, d'Edleb en Libye, aux fins d'une escalade du conflit actuel dans ce pays frère et de sa déstabilisation.

La République arabe syrienne souligne que la sécurité nationale de tout pays ne saurait être garantie par des atteintes à la souveraineté d'un autre pays et que le prétexte avancé dans le cas présent ne changera rien au fait que les pratiques du régime turc portant atteinte à la souveraineté syrienne constituent une agression, une invasion et une occupation. Le Conseil de sécurité est donc tenu d'assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui est la sienne, de dissuader l'agresseur, de le contraindre à mettre fin à son agression et à retirer ses forces jusqu'à la frontière internationalement reconnue, et de faire cesser les pratiques auxquelles se livre le régime turc terroriste agresseur sur le territoire syrien en vue d'imposer dans les faits l'occupation et des changements démographiques et sociaux. Tous ces agissements révèlent les desseins obscurs du régime en place à Ankara, à



savoir l'agression et l'expansionnisme ciblant la République arabe syrienne et les États de la région.

Mon pays réfute les mensonges formulés dans la lettre (S/2019/958) adressée par le représentant du régime d'Erdoğan et souligne que les accords de désescalade approuvés par ce régime dans le cadre des mémorandums signés à Astana et à Sotchi ne s'appliquent ni aux groupes terroristes armés inscrits sur la Liste tenue par le Conseil de sécurité, notamment le Front el-Nosra, appelé également l'Organisation de libération du Levant, ni aux groupes qui y sont associés. Les accords de désescalade conclus visaient à régler des situations militaires particulières sur le terrain afin d'assurer la stabilité et de venir à bout des entités terroristes inscrites sur la Liste. En outre, ils étaient assortis de délais précis et d'objectifs qui pour la plupart n'ont pas été atteints, en particulier à Edleb et alentour. En effet, le régime turc reste déterminé à se soustraire aux engagements qu'il a pris à l'égard des garants russe et iranien et continue d'appuyer et d'orienter les activités du Front el-Nosra, qui coordonne et supervise aujourd'hui diverses activités terroristes menées par les groupes armés à Edleb et alentour et en ont fait un centre d'opérations pour des attaques ciblant les Syriens dans les zones et villes situées à proximité, notamment Alep, Hama et Lattaquié.

Les références faites au processus mené à Genève dans la lettre adressée par le représentant turc prouvent, une fois de plus, que la Turquie est aujourd'hui dirigée par un régime qui agit hors du cadre de la légitimité internationale et n'a toujours pas compris qu'un envoyé spécial du Secrétaire général y facilite un processus politique conduit et pris en main par les Syriens, sans aucune ingérence extérieure, en particulier sans celle d'une partie hostile, entachée du sang des Syriens qu'elle a fait couler en soutenant le terrorisme et en menant une aggression militaire directe contre la République arabe syrienne, dont elle occupe une partie du territoire.

Mon gouvernement n'admettra pas que le régime turc hostile se serve des accords de désescalade pour consolider l'occupation et porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. À cet égard, il continuera de remplir son devoir national constitutionnel pour ce qui est de défendre la sécurité et la stabilité du pays en éliminant toutes les manifestations du terrorisme, où qu'elles soient. Il luttera également contre l'occupation militaire étrangère et s'emploiera à y mettre un terme par tous les moyens reconnus sur le plan international, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international.

Enfin, il est temps que la communauté internationale s'érige contre les atrocités commises par le régime turc contre la République arabe syrienne et certains autres États de la région, qui s'inscrivent dans le prolongement de celles perpétrées par l'Empire ottoman. L'action menée par le Président de ce régime terroriste, occupant et hostile constitue maintenant une menace directe contre la paix, la sécurité et la stabilité régionales et internationales et il doit rendre des comptes pour son comportement agressif et irréfléchi.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**